

établissmens du Portugal en Asie, Afrique, & Amerique.

Les différentes & nombreuses parties de la Monarchie d'Espagne, ont, comme on sçait des Viceroyes, ou Gouverneurs en Amerique; ils ont une Cour de Princes, & une grande autorité, excepté dans les affaires militaires, dans lesquelles ils ne peuvent rien entreprendre sans le consentement des Conseils d'Etat, toutes ressortissent à Madrid, où le Roi Philippe V. a établi un Conseil du Cabinet, composé de quelques Ministres du premier rang; parmi les divers Conseils, on peut observer que celui de l'Inquisition a toujours pour Président un Archevêque du Royaume; il y a un Conseil des trois Ordres de Chevalerie, de St. Jacques d'Alcantara, & de Calatrava pour les affaires des Chevaliers: Un Conseil ou Assemblée dite *Junta Apostolico*, est particuliere à l'Espagne; elle est pour recevoir ce que doivent au Roi les Maisons de Madrid, le Rez-de-Chaussée appartenant au Prince; si le Propriétaire ne rachete point ce droit, la *Junta* le vend ou le loïe à d'autres. Les Etats Généraux nommés Cortes, ne se sont point tenus depuis l'an 1538. Il arrive des Indes en Espagne deux cens millions d'or & d'argent tous les deux ans. A mesurer l'étendue des Terres de la domination d'Espagne, elles vont à plus de cinq mille lieües en longueur, & deux mille cinq cens en largeur.

Dans l'article de la France, on met parmi les Gouvernemens particuliers celui de Dunkerque, qui est aujourd'hui réuni au Gouvernement général de la Flandre Françoisë, depuis la mort du Maréchal de Grancey: D'ailleurs le Gouvernement de Dunkerque comme quatre ou cinq autres, n'avoit pas une contrée assez étendue, pour entrer dans la division